

clat de cette réunion, dont M^{me} Tézenas et M. le Sous-Préfet ont fait les honneurs avec une exquise courtoisie et la grâce la plus parfaite.

Nous ne devons pas omettre, dans le compte rendu de cette journée, un incident plein d'intérêt et de charmes.

M. le duc de Persigny était accompagné de son fils, charmant enfant de neuf ans, dont la figure expressive et intelligente trahissait la profonde impression que lui causait l'accueil enthousiaste fait à son illustre père, par toute une population. Dans la rue de la Côte, plusieurs bouquets furent jetés à M. le duc par des dames aux élégantes toilettes qui garnissaient les fenêtres. L'enfant avec un empressement plein de gentillesse et de grâce, ramassa ces bouquets et les offrit à son père. — Et la foule d'applaudit.

Tels sont les faits qui ont marqué cette journée si bien remplie. La population roannaise, ordinairement si avare de ses manifestations, a fait en ce jour à son éminent et bien-aimé compatriote une réception enthousiaste et splendide.

Dimanche, 8 mai.

La journée d'aujourd'hui termine les fêtes des concours régional et international. Le temps continue d'être splendide. La foule, plus considérable peut-être qu'hier, emplit les rues, les promenades, les places, et surtout les abords de la sous-préfecture. A neuf heures, l'ancienne société des tisseurs roannais, dite de *Sainte-Anne*, qui n'avait pu être présente à M. le duc de Persigny, dans la cour de la gare, sollicite l'honneur d'être reçue par lui. On entend du dehors d'énergiques vivats qui retentissent dans la cour de l'hôtel.

Bientôt après, M. le duc de Persigny monte en voiture avec M. le Préfet de la Loire, M. le Sous-Préfet de Roanne, M. d'Espagny, receveur central de la Seine, et se rendent à l'église paroissiale St-Etienne, pour assister à une messe en musique où se font entendre les Sociétés chorale et philharmonique de Roanne.

A l'issue de cette cérémonie, M. le duc de Persigny rentre à la sous-préfecture, où sont réunis MM. les membres récemment élus de la Chambre de commerce. Il préside à leur installation.

Nos lecteurs n'ont pas oublié que c'est à l'initiative de notre éminent compatriote que notre ville doit d'être dotée de cette institution si utile aux intérêts de notre industrie locale.

Après un grand déjeuner à la sous-préfecture, Son Excellence M. le duc de Persigny se rend, vers deux heures, accompagné de M. le sénateur Vaisse, de M. le Procureur général, des Préfets et des Sous-Préfets de la région, en grand uniforme, au champ du Concours, où doit avoir lieu la distribution solennelle des récompenses aux exposants. Il passe à travers une haie épaisse de peuple qui le salue de ses acclamations et va se placer sur l'estrade élevée à l'extrémité de la tente qui doit abriter les invités.

M. le duc de Persigny prend la présidence. Il a à sa droite M. Vaisse, sénateur, administrateur du département du Rhône, et M. Sancier, préfet de la Loire; à sa gauche, M. Cazeaux, inspecteur général du ministère de l'Agriculture et du Commerce. Derrière eux se groupent MM. les Préfets et Sous-Préfets; les membres des jurys des diverses expositions, les autorités locales, et un grand nombre d'autres notabilités.

Sur des sièges placés au bas de l'estrade, à droite et à gauche, sont assis ceux de MM. les exposants à qui des premiers prix et des médailles ont été affectés. Le reste de l'espace est rempli par les exposants primés ou non primés, et par les personnes qui ont pu se munir de cartes d'entrée. Autour de la tente, complètement ouverte sur ses faces, se presse une foule immense. A gauche, la musique de Roanne fait entendre ses fanfares retentissantes.

Sur les portants de l'édifice, élevé par Godillot, s'entrecroisent des drapeaux, surmontant les armes de tous les chefs-lieux des départements de la région, au milieu desquelles figure l'écusson de la ville de Roanne, avec la croix de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur, qu'elle a désormais la gloire d'ajouter à son blason.

Dans le fond de l'estrade, tapissée de velours rouge à crêpines d'or, est le buste de l'Empereur Napoléon III; abrité sous des faisceaux de drapeaux.

M. le duc de Persigny se lève et prononce d'une voix accentuée et sonore le discours si éloquent que nous avons reproduit. Pendant qu'il parle, le plus religieux silence règne au loin et n'est interrompu que par les applaudissements les plus chaleureux et des témoignages réitérés de sympathique adhésion.

M. Tierssonnier, rapporteur de la commission chargée de visiter les domaines ayant concouru à la prime d'honneur du département de la Loire, donne lecture d'un travail critique très-remarquable sur l'examen auquel s'est livrée la commission, dans ses pérégrinations au milieu de nos contrées. Il fait ressortir les difficultés vaincues, et les importants résultats obtenus par les grands propriétaires des fermes parcourues: MM. Tillard de Tigny, près de Charlieu; Badoil, à Lachanal; le baron de Saint-Genest, à Saint-Genest-Malifaux; Duchevalard; docteur Poyet; Alamartine; marquis de Poncins; enfin Balay (Francisque), lauréat de la prime d'honneur.

M. Jourdan, le secrétaire du jury d'examen des bêtes à cornes, rend compte des travaux de la commission, dans un rapport d'une élégante précision.

M. de Vougy donne, à son tour, lecture d'une courte analyse du travail de la commission internationale chargée d'apprécier les machines ayant concouru pour le prix du labourage à vapeur.

La séance se termine enfin par la proclamation des prix des lauréats.

A quatre heures, M. le duc de Persigny et son cortège rentrent à la sous-préfecture, au milieu des cris de: *Vive l'Empereur! Vice M. le duc de Persigny!*

La ville est plus pavoiisée que jamais, et l'on procède de tous côtés à des préparatifs d'illuminations. Roanne va être éclairée à giorno, ce soir.

A six heures du soir, M. le duc de Persigny, toujours accompagné d'un nombreux cortège d'honneur, quitte l'hôtel de la Sous-Préfecture pour se rendre à la salle du banquet. Il traverse la rue Impériale au milieu d'une foule compacte, où éclatent de toute part les cris de: *Vive l'Empereur! Vice M. le duc de Persigny!* et trouve, à l'entrée de la petite rue des Minimes, un arc de triomphe en feuillage élégamment décoré, dont la légende: *L'Industrie roannaise à M. le duc de*

Persigny » témoigne de la reconnaissance de cette industrie pour la faveur qu'elle vient d'obtenir, grâce à Son Excellence, par la création de la chambre de commerce.

Il arrive à l'église des Minimes, où il est reçu par M. Boullier, maire de Roanne. Cette église, qui n'est pas entièrement terminée, n'a pas encore été consacrée. C'est un beau monument, dans le style gothique; l'architecture en est élégante et sévère, et bien des villes plus considérables que Roanne seraient heureuses de le posséder.

C'est là qu'a lieu le banquet. Une grande table en forme de fer à cheval très allongé avait été disposée. Le fond de l'église était masqué par une draperie rouge; au milieu de cette draperie, on avait placé le buste de l'Empereur sur un socle entouré de tous côtés de drapeaux. Les piliers, ornés de faisceaux aux couleurs nationales, portaient des écussons aux armes des chefs-lieux et des principales villes des départements de la région.

M. le duc de Persigny, qui préside la fête, a à sa droite M. le Préfet de la Loire; à sa gauche, M. le Maire de Roanne. On remarque aussi à la table d'honneur, M. le Sénateur administrateur du département du Rhône; M. le Procureur général près la Cour impériale de Lyon; MM. les Préfets de Saône-et-Loire, de l'Allier, de l'Ain, de Seine-et-Marne; M. Francisque Balay, député, lauréat de la prime d'honneur; M. d'Espagny; M. le Sous-Préfet de Roanne; M. le Secrétaire général de la Préfecture; le Sous-Préfet de Montbrison; M. de Laire, secrétaire particulier de M. de Persigny; M. le Maire de Saint-Etienne; M. le Maire de Montbrison; M. Heuzé, inspecteur général de l'agriculture; M. le baron Thénard, membre de l'Institut; M. Baral, membre de la Société centrale et impériale d'agriculture de France; M. le comte de Vougy. Viennent ensuite les chefs des principales administrations publiques, les conseillers de préfecture, divers membres de la magistrature des trois tribunaux du département, les jurés du Concours régional et du Concours international, les lauréats et un nombre considérable d'exposants; somme toute, le banquet qui, soit dit entre parenthèses, était excellent, comptait 250 couverts.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés.

M. Boullier, maire de Roanne, s'est ainsi exprimé:

Messieurs,

A l'Empereur, qui a assis la souveraineté sur la large base du suffrage populaire, qui personnifie à la fois la stabilité nécessaire de la monarchie et le développement des principes nouveaux, qui, en rétablissant l'ordre, a assuré la première condition du progrès toujours compromis par les révolutions; qui, en imprimant une énergique impulsion à la création des institutions du crédit et à la construction des chemins de fer, et en rendant aussi l'argent plus accessible et plus mobile, les débouchés plus nombreux, les communications et les transports plus rapides, a permis à tous les éléments de la richesse publique de prendre un plus prompt essor et une plus complète expansion; à l'Empereur!

Au Prince qui s'occupe sans relâche d'améliorer le sort du peuple et qui, en facilitant par une prévoyante association l'économie aux ouvriers, mettra désormais leur vieillesse à l'abri du besoin; au Souverain qui, après nous avoir donné la gloire des armes si brillamment représentée à la tête de notre division militaire, nous promet la paix si nécessaire à tous nos intérêts, si étroitement liée au maintien de notre prospérité industrielle et agricole, la paix dont les bienfaits ne peuvent que fortifier par la reconnaissance la stabilité de l'Empire et le dévouement de la France à la Dynastie;

A l'Impératrice qui nous montre sur le trône, à côté de la puissance, toutes les vertus qui la tempèrent et toutes les grâces qui la rehaussent;

Au Prince Impérial qui apprend dès aujourd'hui, pour son bonheur et pour le nôtre, l'art de gouverner en sachant se faire aimer;

A l'Empereur!

A l'Impératrice!

Au Prince Impérial!

Cette triple acclamation a été énergiquement répétée par l'assistance entière.

M. Léon Sancier, préfet de la Loire, s'est levé, et a porté le toast suivant:

Messieurs,

Au nom de l'Empereur, Au nom des départements de la région si dignement représentés dans cette enceinte,

Au nom de l'Industrie, dont cette magnifique province est, depuis Roanne jusqu'à Rive-d'Geir, la mère et puissante personnification;

Au nom des intrépides travailleurs du Forez, qui se rappellent avec une orgueilleuse émotion que la Loire fut une des contrées auxquelles un Auguste Martyr adressa du haut de son rocher de Sainte-Hélène un touchant et suprême souvenir;

Au nom de l'arrondissement de Roanne, enfin, de l'arrondissement de Roanne berceau d'une de ces pures et chevaleresques illustrations dont la noble figure apparaîtra dans l'histoire comme le symbole de l'honneur, du dévouement et de la fidélité;

Je porte un toast aux agriculteurs!

A ces ouvriers de toutes les heures, qui font la force de l'agriculture française et l'éclat de nos concours régionaux!

A ces citoyens sages, reconnaissants, dévoués et toujours inaccessibles aux illusions et aux tentatives des partis!

Inclinons-nous, Messieurs, inclinons-nous avec respect devant ces hommes intelligents et modestes! Admirez leur courageuse persévérance! Honorons-les surtout comme les représentants de ces loyales et énergiques populations rurales dont le patriotisme sait emprunter toutes les formes et qui, vaillantes au travail, vaillantes dans les combats, se sont à toutes les époques si glorieusement associées aux grands et à la prospérité de la France!

Aux agriculteurs!

De longs applaudissements ont couvert la voix de M. le Préfet: à peine étaient-ils apaisés, que M. Boullier a pris de nouveau la parole en ces termes:

A M. le duc de Persigny, auquel, après l'Empereur, notre agriculture doit la subvention accordée aux chemins vicinaux, notre département la grande entreprise du dessèchement de la plaine

du Forez, notre ville la création d'une chambre de commerce et le raccordement de son chemin de fer à son canal, l'insigne faveur d'ajouter à ses armes la croix de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur, et nos ouvriers, de larges encouragements à leur caisse de retraite, et à toutes les sociétés de secours mutuels, et, dans leur récente détresse, de généreuses et délicates offrandes;

Au fondateur de la Diana! Au Roannais aussi zélé pour l'avenir que pour le passé de nos belles contrées, s'intéressant avec une sollicitude égale à tout ce qui peut en faire revivre la gloire ou en accroître la prospérité, aussi ingénieux qu'infatigable dans son désir d'être utile à ses compatriotes, et toujours prêt, suivant sa noble devise, à servir son pays comme son prince!

A M. le duc de Persigny!

Ce toast qui traduisait admirablement le sentiment de tous et qui louait M. le duc de Persigny par ses œuvres et ses bienfaits, a été salué par d'unanimes acclamations. Le cri de: *Vive M. le duc de Persigny!* répété plusieurs fois par tous les assistants, a longtemps fait retentir les échos sonores de l'enceinte.

M. le duc de Persigny s'est alors levé et a adressé à l'assemblée l'allocution suivante:

Messieurs,

Je remercie Monsieur le Maire des paroles qu'il vient de m'adresser, et je suis vivement touché de la manière dont vous m'avez accueilli. Je demande, toutefois, la permission de ne pas répondre à des compliments. Permettez-moi aussi d'oublier un moment l'objet agricole de cette fête pour me rappeler seulement que je suis ici l'hôte de la ville de Roanne, que je me retrouve dans mon pays natal et au milieu des anciens compagnons de mon enfance.

Messieurs, en passant hier sous des arcs de triomphe pour entrer dans cette ville qui m'est si chère, je n'avais pas besoin, soyez en sûrs, comme les anciens Romains, qu'un esclave placé derrière moi me rappelât à la modestie. Ne croyez pas, en effet, que j'aie pris pour moi-même des honneurs que je n'aurais pas acceptés à ce titre et qui ne pouvaient raisonnablement s'adresser qu'au grand Prince dont je suis l'humble et fidèle serviteur.

Quant aux témoignages de sympathie qui se sont adressés au compatriote, si on peut les mériter par l'amour porté à son pays, je ne crains pas de dire que j'en suis digne. De tout temps, dès ma plus tendre enfance, le nom de Roanne a été doux à mes oreilles et cher à mon cœur.

Je n'ai pas besoin de rappeler l'acte héroïque que l'Empereur vient de reconnaître et récompenser en décorant le blason de la ville de Roanne d'une croix d'honneur. Le souvenir de ces volontaires roannais qui arrêtaient la marche de l'armée autrichienne en barricadant le faubourg du Coteau et faisant sauter le pont de la Loire a toujours été présent à mon esprit.

Je me rappelle que tout enfant, au collège, quand on me demandait le nom de mon pays natal, je me redressais fièrement et je disais avec orgueil: J'appartiens à cette ville de Roanne qui résista la dernière à l'invasion étrangère. Et peut-être ce souvenir a-t-il été le point de départ de ma destinée.

Permettez-moi donc, aujourd'hui, de proposer un toast qui sorte tout entier de mon cœur: Au bonheur, à la fortune et à la prospérité de la ville de Roanne!

L'effet produit par ce toast a été immense. La voix de M. le duc de Persigny trahissait une profonde émotion. On sentait que les souvenirs de son enfance revenaient à sa mémoire non breux et pressants; et involontairement on faisait par la pensée un retour sur les diverses phases de cette noble et pure existence, consacrée tout entière au devoir et à la fidélité.

On a beaucoup applaudi; on a fait entendre beaucoup de vivats et de bravos; mais, en réalité, on était surtout touché et attendri.

Après le banquet, M. le duc de Persigny s'est rendu sur les quais de la Loire. Un brillant feu d'artifice a été tiré sur la jetée de la ligne de raccordement du chemin de fer du Bourbonnais avec le canal de Roanne à Digoin. La pièce principale, qui a parfaitement réussi malgré le vent, représentait les armes de M. le duc de Persigny (1).

Pendant ce temps la ville s'était illuminée. La plupart des maisons scintillaient de feux. La rue Impériale offrait, entre toutes, le plus charmant coup d'œil; ornée sur toute sa longueur de mâts vénitiens surmontés d'oriflammes, elle présentait de chaque côté un éblouissant cordon de girandoles et lanternes vénitiennes s'étendant à perte de vue.

Des quais de la Loire, M. le duc de Persigny est revenu à la sous-préfecture. On peut dire que la population roannaise tout entière lui a fait escorte et a témoigné, à l'égard de son hôte illustre, autant d'empressement que de respect.

Le soir a eu lieu dans la grande salle de l'Orangerie de la sous-préfecture, le bal offert à M. le duc de Persigny, par la municipalité roannaise. L'ornementation de cette salle confiée à M. Gaudiot, de Paris, était parfaite. Décorée de riches tentures, elle était étincelante de lumière et de fleurs. Elle s'ouvrait sur les jardins de la sous-préfecture, embellis tout récemment par un paysagiste distingué et plein de goût. La pelouse, les bosquets, les pièces d'eau étaient éclairés par des lanternes vénitiennes et des illuminations du plus ravissant effet.

Vers dix heures, M. le duc de Persigny, donnant le bras à M^{me} Tézenas, a fait son entrée dans la salle de bal. Un quadrille d'honneur a été immédiatement formé, auquel ont pris part:

M. le duc de Persigny et M^{me} Sancier;
M. le Sénateur Vaisse et M^{me} Tézenas;
M. le Préfet de la Loire et M^{me} d'Espagny;
M. le Sous-Préfet de Roanne et M^{me} Poyet;
M. Gaulot, procureur général, et M^{me} de Rochefort;
M. Balay, député, et M^{me} Sancier;
M. le Maire de Roanne et M^{me} Tézenas;
M. de Rochefort et M^{me} Verchère.

Après ce quadrille, M. le duc de Persigny a longtemps circulé dans la salle. Il s'est fait présenter par M. le Sous-Préfet plusieurs dames et

(1) Les armes ducales de M. le duc de Persigny sont: Ecartelé au 1 et 4 d'azur, semé d'aigles d'or empiétant un foudre de marteau; au 2 et 3 d'argent à la bande d'azur chargée de trois coquilles d'argent de Saint-Michel. La couronne est supportée par deux lions morionnés. La devise est: *Je sers, et fier j'en suis.*

notables habitants de Roanne. Pour tous, il a trouvé un mot de gracieux accueil et a laissé les assistants vivement impressionnés de l'exquise aménité de ses manières.

Avant de quitter définitivement le bal, il a fait de nouveau le tour de la salle avec son fils, M. Jean de Persigny, dont tout le monde a remarqué la ravissante figure et la rare distinction.

Lundi, vers onze heures du matin, Son Excellence M. le duc de Persigny a pris congé de M. le Préfet de la Loire, de M. le Sous-Préfet de Roanne, de M^{me} Tézenas, et des Préfets qui avaient voulu rester à Roanne pour lui faire leurs adieux. Il a trouvé des paroles pleines d'effusion et d'affectueuse bienveillance pour la municipalité roannaise, pour ses concitoyens, pour ses hôtes qu'il a laissés profondément touchés et pénétrés d'une vive reconnaissance.

En partant, Son Excellence a remis à M. le Sous-Préfet une somme de 500 fr. pour être distribuée aux pauvres de la ville.

Ainsi se sont écoulées ces deux journées trop rapides et dont nous ne pouvons donner qu'une esquisse bien insuffisante et bien pâle. Elles sont de celles qui marquent à jamais dans les annales d'une cité. La population roannaise et les nombreux étrangers qui s'étaient donné rendez-vous dans notre ville pour saluer en M. le duc de Persigny, une des plus pures et des plus grandes illustrations politiques du second empire, et le glorieux enfant de notre antique province du Forez, conserveront de son passage au milieu de nous un impérissable souvenir.

Nous sommes heureux d'annoncer que, pendant toute la durée du Concours, et malgré l'affluence énorme qui se pressait dans nos rues, l'ordre le plus parfait n'a pas cessé de régner: on n'a eu à déplorer aucun accident, on n'a signalé aucune rixe, aucun délit, en un mot, aucun de ces incidents fâcheux qui se produisent trop souvent en pareille circonstance. C'est une nouvelle et éclatante preuve des excellents instincts de notre population et du bon esprit dont elle est animée.

— Nous lisons dans le *Journal des Débats*:

La discussion générale du budget a repris dans la séance d'hier. Il sera temps pour nous d'apprécier l'important discours de M. Vuitry, après que la Chambre aura entendu la réplique de M. Thiers et le discours annoncé de M. Berryer. Ce qui aujourd'hui ne sollicite pas moins que la séance de la Chambre l'attention de nos lecteurs, c'est la harangue politique que M. de Persigny, imitant en cela une des pratiques les plus louables des ministres anglais, vient de prononcer au comice agricole de Roanne. M. de Persigny n'est pas un de ces ministres à bouche banale qui parlent pour ne rien dire; tout ce qui vient de lui à cette originalité et cette sagesse qui font que, derrière l'orateur, on sent un homme. C'est pourquoi le bruit des plus grandes voix que nous entendions en ce moment même ne couvre point la sienne; et quoi qu'on puisse penser de ces théories ou de son rôle politique, on l'écoute avec un intérêt mêlé de passion, au lendemain d'un discours de M. Berryer, Thiers et à la veille d'un discours de M. Berryer.

J.-J. Weiss.

— M. Dechastelus, député de la Loire, élu par notre arrondissement, a déposé, cette semaine, au Corps législatif, son rapport sur une demande de crédit pour acquisition de terrains et renouvellement d'outillage nécessaires à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

— Il serait question, et la demande, nous assure-t-on, a été faite, de créer une exposition permanente de fleurs et de produits horticoles sur l'emplacement qu'occupait au concours régional cette exposition qui a fait l'admiration de tous les étrangers qui l'ont visitée. Les principaux horticulteurs de notre ville se chargeraient de son entretien. C'est une bonne et heureuse pensée, qui fait honneur à ceux qui l'ont conçue. Roanne a les éléments nécessaires pour la réussite de ce projet. D'abord l'emplacement, inutile pour tout autre chose, ne servant pas même de promenade, à cause de sa position entre le chemin de fer et la maison du Phénix, est unique pour cela. Ce serait un vrai jardin botanique que les étrangers s'empresseraient de venir visiter, attirés par la réputation que se sont acquise plusieurs de nos horticulteurs, dans les différentes expositions de Lyon et de Saint-Etienne, où ils ont obtenu des médailles et des distinctions honorifiques.

Cet intéressant projet serait peu onéreux aux finances de la ville. Il ne s'agirait que des premiers frais, pour dépense d'entourage en municipalité de l'emplacement. Une société se formerait, croyons-nous, facilement en ville, qui, moyennant une légère rétribution annuelle, subviendrait aux frais d'embellissement.

Nous faisons des vœux pour que cette heureuse idée ne reste pas à l'état de projet.

— Un grave accident est arrivé, dans la nuit du 9 au 10 de ce mois, entre 2 et 3 heures du matin. Un train de marchandises, parti de Roanne et composé de 80 wagons, a déraillé à 5 kilomètres de cette ville, sur le territoire de la commune de Saint-Romain-la-Motte. Il s'est produit un choc si violent, que 24 wagons étaient montés les uns sur les autres. Le conducteur, nommé Bordes, a été relevé presque mourant, et n'a survécu que 24 heures à ses blessures. Le serre-frein a été assez habile pour sauter sur la voie et n'a eu que quelques contusions sans gravité. Les huit autres personnes formant le personnel du train, n'ont eu aucun mal.

On attribue ce déraillement à la chute d'un cheval, chargé sur un wagon, lequel, soit par son propre poids, soit par les coups de pied qu'il aurait pu donner, aurait effondré le plancher et passé au travers. Ce pauvre animal a été littéralement écharpé; on remarquait des traces de son sang, le long de la voie, sur un parcours de plus de deux kilomètres. Deux autres chevaux ont été tués, et les marchandises, contenues dans 24 wagons, ont été broyées et sont hors de service. Les trois chevaux appartenant à M. Colombat, marchand de chevaux à Roanne.

— Mardi dernier, à 7 heures du matin, un incendie s'est déclaré, dans la commune de Lenti-gny, dans les bâtiments occupés par les mariés Gourlat. La cause de cet incendie est attribuée à l'imprudence de la femme Gourlat, qui coulait la lessive dans un petit appartement où se trouvait

un four, et ayant tout au plus 4 mètres carrés. Ce lieu étroit servait encore d'écurie à un cheval, qui a péri asphyxié. Le dommage causé tant au linge qu'au bâtiment peut être évalué à 300 fr. Rien n'était assuré.

— Jeudi dernier, deux individus entrent à l'hôtel Chopard, rue des Planches, et demandent à dîner. Ils sont servis selon leur désir, et consomment à leur dîner 5 bouteilles de vin. Quand vint le quart d'heure de Rabelais, leurs goussets se trouvaient vides, et il fallait trouver un moyen : l'un sortit sous le prétexte d'aller chercher du tabac, et l'autre, peu d'instant après, prit la fuite. Malheureusement pour eux, ils ont été reconnus par Chopard, qui a porté plainte, et ils sont maintenant en lieu de sûreté, où ils peuvent réfléchir sur les conséquences de leur équipée.

— Le sieur Dreux, fermier à Saint-Martin-d'Estreux, conduisait mercredi dernier, un char de foin. La roue de la voiture frottait contre le brancard. Ce frottement mit le feu au fourrage, qui s'enflamma au moment où il traversait la place de Lapacaudière. Le voiturier s'empessa de faire verser sa voiture qu'il put sauver, et en fut quitte pour la perte du chargement, qui peut être évaluée à 40 francs.

— Le 29 avril dernier, les enfants du sieur Labouré, propriétaire à Saint-André-d'Apchon, se trouvaient seuls à la maison; la mère était allée faire une commission chez les voisins. Pendant ce temps, ils s'amusaient à remuer les cendres du foyer. Le feu prit aux habits du plus âgé, qui n'a que 4 ans, et lorsque la mère arriva, son enfant était enveloppé de flammes. Malgré les soins du médecin immédiatement appelé, ce pauvre enfant est mort le lendemain dans d'horribles souffrances.

— Le Tribunal correctionnel de Roanne, dans son audience du 13 courant, a condamné : Claudine Moupas, femme Panier, bobineuse à Roanne, à 15 francs d'amende pour exercice illégal de la médecine ;

Delomier Jean-Claude, propriétaire à Chandon, à 20 francs d'amende, pour outrage envers un garde champêtre ;

Labrosse Jean-Marie, cultivateur à Belleroche, à 25 francs d'amende, pour incendie par imprudence.

Raquin Balthazar, âgé de 22 ans, domicilié à Charlieu, à 3 mois d'emprisonnement pour vol ;

Eysserie Baptiste, en surveillance à Roanne, à six mois de la même peine, pour rupture de ban et fabrication d'un faux livret. Ce dernier a été condamné par défaut ;

Gesel Catherine, originaire du Haut-Rhin, à un mois de prison, pour vagabondage et mendicité.

BULLETIN FINANCIER.

Les incidents financiers, plus encore que les événements politiques, ont pesé cette semaine sur la Bourse de Paris. L'évaluation successive des escomptes à Londres et à Paris a affecté le taux de la rente 3 0/0, qui est tombée à 66,50. Le Crédit mobilier a fléchi plus encore : il est resté offert dans la dernière Bourse à 1137 fr. La baisse de l'emprunt mexicain est pour beaucoup dans ce mouvement.

Les actions du Crédit industriel et commercial se soutiennent à 777,50. Ainsi que nous l'avons dit, la réserve statutaire est complétée aujourd'hui, et on peut hardiment prendre le chiffre de 25 fr. comme base du revenu annuel de l'action ; si l'on réfléchit que l'émission prochaine doit, au moyen de la prime de 100 fr. prélevée sur les nouvelles actions, augmenter la réserve d'un million et former une seconde réserve de trois millions, en tout six millions, on est autorisé à présumer que le revenu annuel dépassera 20 fr.

Dit-on ne tenir aucun compte de cette augmentation probable, voici le calcul auquel donne lieu la capitalisation de cette valeur :

Si, pour obtenir une action nouvelle à 600 fr., on est obligé de payer les deux anciennes, au prix de 800 fr., le coût moyen des trois actions ressort à 733 fr., sur lesquels il n'y a de versé effectivement que 358 fr. ; c'est donc 25 fr. de revenu pour 358 fr. de capital, soit 7 0/0.

Pour une valeur de cette nature la capitalisation à 7 0/0 est excessive, d'où nous déduisons qu'à 733 fr. cours moyen, c'est-à-dire à 800 fr., cours actuel, la valeur est encore bien au-dessous de son prix nominal.

Les chemins de fer français sont demeurés stationnaires. On a offert les chemins de fer étrangers : le Séville-Cadix est tombé à 403,75 ; mais le report nul de cette valeur en liquidation trahit un déconfort, et indique aux acheteurs sérieux que le moment serait favorable pour acheter et mettre en portefeuille, surtout si l'on considère que l'augmentation régulière des recettes prend tous les jours un nouvel accroissement. Elle est pour la dernière semaine de 34,68 0/0, avec un excédent de 32,800 fr. sur l'année dernière.

Les affaires sont actives en Banque sur le consolidé turc intérieur (4^e émission), dont le coupon se paie chez M. E. Dantreux, 21, rue de la Victoire. Le nom de cette maison est bien connu des capitalistes, qui ont trouvé de si larges bénéfices depuis deux ans dans les placements en consolidés turcs. Toutes les opérations de Bourse et de Banque sont centralisées dans cet établissement, qui reçoit aussi des fonds en comptes-courants productifs d'intérêt, et donne des renseignements confidentiels sur toutes les valeurs.

J. PARADIS.

Nous n'avons jamais douté pour notre part que les directeurs du *Magasin d'Education et de Récréation*, MM. Stahl et Macé, ne fussent en mesure de tenir toutes les promesses qu'ils avaient faites au public. Cependant nous ne pouvions blâmer absolument les personnes qui s'étaient tenues sur la réserve, en disant : Il faudra voir ! A présent elles ont vu, et nous en sommes certains, les plus difficiles auront été convaincus. Les livraisons déjà parues ont dû suffire, et largement, pour leur faire apprécier toute la valeur morale et littéraire du plan conçu par les directeurs.

La quatrième livraison nous offre en première ligne la continuation des *Scieurs de l'estomac*, par M. Jean Macé. Bien que l'auteur de l'*Histoire d'une bouchée de pain* nous ait habitués à des miracles en ce genre, on est

toujours émerveillé du talent avec lequel il sait rendre non seulement intéressantes, mais aimables et gracieuses, ces questions d'anatomie et de physiologie qui semblaient jusqu'ici l'apanage exclusif de l'enseignement doctoral.

La *Princesse Isée* n'est pas une œuvre moins remarquable et moins originale que la précédente. C'est à la fois une légende, un poème et une histoire très vraie, l'histoire de toutes les luttes soulevées dans l'âme d'une jeune fille par le caprice et la vanité, avant que la saine raison n'y triomphe. Les dessins de M. Froment sont dignes du texte ; nous ne saurions en faire de meilleur éloge.

Le *Voyage du capitaine Hatteras au pôle Nord*, dont tous les lecteurs du *MAGASIN* ont suivi avec un intérêt croissant les mystérieux préparatifs, est maintenant en bon train. Le *Forward* vogue en plein milieu des banquises, des pics de glace et de toutes les merveilles du monde boréal. M. Verne, qui sait faire des voyages fictifs aussi vrais que les plus réels, ne nous fera peut-être pas découvrir le fameux passage polaire, mais du moins il nous mettra en bonne voie d'y parvenir.

Nous trouvons ensuite les charmantes vignettes de M. Frélich — *Petites sœurs et Petites mamans*, — et puis un conte, — *Le Petit monde des eaux*, — traduit de l'anglais par Léon de Wailly et illustré de ravissants dessins par M. Fath, qui est une véritable perle, un chef-d'œuvre de grâce et de délicatesse.

Le *Robinson suisse* termine, comme d'habitude, la livraison. Nous en avons assez vu déjà pour apprécier à quel point la traduction de MM. Stahl et Müller est supérieure à toutes celles qui l'ont précédée. Les dessins dont elle est illustrée, par M. Van Dargent, comptent parmi les meilleures inspirations de ce talent si varié et si consciencieux.

L'éditeur de cet excellent recueil ne s'annonce, pour les prochaines livraisons, de nouvelles œuvres de MM. Macé, Stahl, Frélich, de Wailly, Froment, et aussi de si belles inédites de M. Louis Ratisbonne, l'auteur de la *Comédie enfantine*, presque le seul poète qui sache faire des vers vraiment à la portée des enfants, et dans lesquels le rythme ne nuise jamais à la netteté du sens.

Nous attendons avec confiance, mais non sans impatience, la réalisation de ces nouvelles promesses. On le conçoit du reste, dans une entreprise aussi vaste que celle-ci, qui, s'adressant à tous les âges, doit toucher à tous les points de l'éducation, chaque chose ne peut venir qu'à son tour. Aussi regarderions-nous comme un véritable malheur pour les familles qu'une telle œuvre pût être interrompue avant que les directeurs eussent eu le temps de la présenter dans son ensemble et de compléter, autant du moins qu'il est possible, ce cours d'enseignement attrayant et qui doit porter de si excellents fruits. Espérons que les parents comprendront trop bien leurs intérêts pour ne pas lui faire tout l'accueil qu'il mérite.

V. R.

Dans son 15^e numéro, qui a paru le 6 mai, le *Nouveau Journal*, le seul qui publie les *Mémoires des Sanson*, par Henry Sanson, ancien exécutant des arrêts criminels de la Cour de Paris, donne la procédure du régicide Damiens et son portrait d'après un dessin du temps, provenant du cabinet des Estampes de la Bibliothèque Impériale.

BUREAUX A PARIS, impasse des Filles-Dieu, 5, — 6 fr. par an, — 3 fr. 50 pour six mois.

Un numéro : 10 cent. En vente à Roanne, chez tous les Libraires.

La Monographie des hémorrhoides, par le docteur A. Lebel, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que de guérisons bien authentiques d'une maladie réputée incurable. — 1 vol. in-8°. Prix : 4 fr. A Paris, 14, rue de l'Echiquier (Consult.). L. B. 20-14

REVOLUTION ECONOMIQUE DANS LA PRESSE.

LE GLOBE

Journal quotidien, grand format, contient :
1^o Un journal politique, littéraire, etc.
2^o Un journal reproducteur des articles des journaux parisiens ;
3^o Un journal judiciaire, les procès du jour ;
4^o Une revue des journaux amusants de Paris.
Un an, 48 fr. — Six mois, 25 fr. — 3 mois, 13 fr.
On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5. 5-2

MAUX D'ESTOMAC.

Les malades de l'estomac ou des intestins, les convalescents et les personnes âgées ou faibles de la poitrine, trouveront dans le RACHAOUT de DELANGRENIER un déjeuner nutritif, réparateur et aussi agréable que facile à digérer. — Dépôt dans chaque ville.

PURGATIF de DESBRIERE

Composé avec la magnésie pure, le CHOCOLAT DESBRIERE purge parfaitement et sans irriter. C'est le meilleur purgatif dans les affections chroniques ; pris de temps en temps, il expulse la bile et les humeurs qui séjournent dans les viscères. — Dépôts dans les pharmacies. (Se délier des contre-façons.)

VINAIGRE de toilette COSMACETI.

Supérieur par son parfum et ses propriétés toniques et rafraîchissantes. — Dépôts chez les Parfumeurs. L. B. 2-1

MERCURIALES

Dernier marché.	Roanne	Monthbrison
Froment 1 ^{re} qualité	3 75	3 70
Froment 2 ^e id.	3 65	3 60
Froment 3 ^e id.	3 55	3 50
Seigle 1 ^{re} qualité	2 10	2 25
Seigle 2 ^e id.	2 05	2 15
Seigle 3 ^e id.	1 95	2 00
Orge	2 00	2 20
Avoine	1 15	1 40
Haricots	4 50	" "
Farine 1 ^{re} qualité	42 "	42 00
Farine 2 ^e id.	39 "	39 "
Farine 3 ^e id.	26 00	" "
Foin les 100 kilo	7 00	6 50
Paille	3 00	3 50

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e ROCHARD, avoué à Roanne.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT

M. Benoît Soleillant, commis-négociant, demeurant à Charlieu, déclare qu'en sa qualité de cessionnaire du cautionnement fourni par M. Jean-Marie Camille Vissaguet, en sa qualité de greffier de la justice de paix du canton de Charlieu, aujourd'hui décédé, survant acte reçu M^e Moncorge, notaire, le vingt-six mars mil huit cent soixante-trois, il est dans l'intention de retirer ledit cautionnement, ainsi qu'il en a fait la déclaration au greffe du Tribunal civil de Roanne, le onze mai mil huit cent soixante-quatre.

Pour extrait :
Signé, ROCHARD.

3-1

Etude de M^e Lucien LENOIR, avoué, demeurant à Roanne.

SÉPARATION DE BIENS

D'un exploit du ministère de l'huissier David, de Roanne, en date du neuf mai mil huit cent soixante-quatre, il appert que dame Marie-Louise Multon, épouse du sieur Jean-Marie Moisset, horloger-bijoutier, demeurant avec lui à Roanne, a formé, contre ce dernier, demande en séparation de biens et liquidation de ses reprises dotales.

M^e Lucien LENOIR, avoué à Roanne, a été constitué par ladite dame Moisset, et occupera pour elle dans l'instance.

Pour extrait certifié sincère :
Signé, Lucien LENOIR.

Etude de M^e CHAZE, notaire à Lyon.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

D'un acte passé devant M^e Chaze et son collègue, notaires à Lyon, les treize et dix-neuf avril mil huit cent soixante-quatre, portant cette mention :
« Enregistré à Lyon, le vingt-un avril mil huit cent soixante-quatre, folio 76, recto, cases 5 à 8 ; reçu cinq francs, décime un franc,

» Signé : Girod ; »

Il appert que :

M. Philippe Degabriel père, négociant, demeurant à Lyon, rue de l'Annonciade, n° 18 ;

M. Jean Degabriel fils, négociant, demeurant à Lyon, rue Monsieur, n° 7 ;

M. Jean-Marie Bourrin, moulinier, demeurant à St-Paul-en-Jarrét (Loire) ;

M. Clément Bourrin fils, négociant, demeurant à Lyon, rue Monsieur, n° 23 ;

Ont formé entre eux une société commerciale en noms collectifs ayant pour objet la vente et la fabrication des soies teintes et écruées pour la dorure, ainsi que la fabrication et la vente au détail des dorures fines et surfinées pour la broderie.

La durée de la société est fixée à cinq années entières et consécutives qui ont commencé le premier janvier mil huit cent soixante-quatre, pour finir le trente-un décembre mil huit cent soixante-huit.

La raison et la signature sociales seront : Degabriel père, fils, Bourrin et compagnie.

Le siège principal de la société est à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 9, avec succursale à St-Paul-en-Jarrét (Loire), dans

l'usine de la société.

MM. Degabriel père et fils et M. Jean-Marie Bourrin gèreront et administreront seuls le commerce et seuls auront la signature sociale dont ils ne pourront faire usage que pour les affaires de la société. Il ne pourra être consenti aucun emprunt ni souscrit aucun billet sans le consentement réuni de tous les associés.

M. Clément Bourrin signera par procuration.

Pour extrait :

Signé, CHAZE.

Etude de M^e MEPLAIN, docteur en droit, avoué à Monthbrison (Loire), rue Neuve, 19, successeur de M^e BOURBOULON.

VENTE SUR LICITATION

A l'audience des criées du Tribunal civil de Monthbrison (Loire), le samedi 28 mai 1864, 10 heures du matin,

DE VASTES BATIMENTS ET DÉPENDANCES

A USAGE D'USINES

Situés à Saint-Galmier (Loire), sur les bords de la rivière la Coise,

EN DEUX LOTS

Sauf la mise générale.

1^{er} Lot. — Il comprend l'établissement des bains, la teinturerie, avec agencements et mobilier les garnissant, et un jardin, sur la mise à prix de 9,300 fr.

2^e Lot. — Il comprend divers bâtiments servant à la brasserie, une machine à vapeur de la force de six chevaux, vinaigrerie, écurie, fenils, cour, jardin, et un mobilier industriel, sur la mise à prix de 10,600 fr.

S'adresser, pour renseignements, à M^e MEPLAIN, avoué à Monthbrison, et, sur les lieux, à Madame veuve MONTARD, propriétaire à Saint-Galmier.

SOUS-PRÉFECTURE DE ROANNE

OUVERTURE

DU

CHEMIN VICINAL, N° 3

DE ST-JODARD A ST-PAUL-DE-VEZELIN

Dans la partie comprise entre le port de la Vourdiat et la station du chemin de fer, sur le territoire de Saint-Jodard.

Expropriation pour cause d'utilité publique.

Par jugement, en date du 18 avril 1864, rendu sur la réquisition du ministère public, le Tribunal civil de Roanne a prononcé l'expropriation, pour cause d'utilité publique, des parcelles de terrains nécessaires à l'ouverture, sur la commune de Saint-Jodard, du chemin vicinal n° 3, et dont suit la désignation :

LIEU DIT AU VOURDIAT.

N° 573 du plan cadastral. — 50 centiares de pâture, appartenant au sieur Chazelle Jean, de Saint-Jodard.

N° 573. — 9 ares 60 centiares de terre, appartenant aux héritiers du sieur Etienne Girard.

N° 572. — Un are 44 centiares de pré, appartenant aux mêmes.

N° 571. — 52 centiares de terre, appartenant aux mêmes.

N° 565. — 12 ares de terre, appartenant aux mêmes.

N° 564. — 2 ares 58 centiares de terre, appartenant aux mêmes.

N° 562. — 3 ares 74 centiares de bois pins, appartenant au sieur Delorme Pierre, de Saint-Jodard.

N° 562 — 15 ares de terre, appartenant au même.

N° 560. — 6 ares 30 centiares de terre, appartenant au même.

N° 554. — 4 ares 14 centiares de bois pins, appartenant au sieur Perraud François, de Saint-Jodard.

N° 553. — 3 ares 78 centiares de bois taillis, appartenant au sieur Mollon Claude, de Saint-Jodard.

N° 553. — 5 ares 60 centiares de terre, appartenant au même.

N° 552. — 2 ares 64 centiares de pâture, appartenant au même.

N° 549. — 10 ares de terre, appartenant au même.

N° 551. — 4 ares 50 centiares de terre inculte, appartenant au même.

N° 550. — 4 ares 50 centiares de bois pins, appartenant au même.

N° 538. — 9 ares de terre, appartenant au sieur Chazelle Antoine, de Saint-Jodard.

N° 539. — 4 ares 48 centiares de bois taillis, appartenant au même.

N° 536. — 5 ares 36 centiares de pâture, appartenant au même.

N° 533. — 12 ares 24 centiares de pré, appartenant au même.

N° 531. — 2 ares de pâture, appartenant au même.

Par le même jugement, le Tribunal civil a nommé M. le Juge-de-Paix du canton de Nèrond, et, en cas d'empêchement, son suppléant, pour remplir les fonctions de magistrat directeur du jury d'expropriation.

La présente publication est faite conformément à l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

Roanne, le 14 mai 1864.

Le Sous-Préfet.

TEZENAS.

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

SÉPARATION DE BIENS.

Par jugement de défaut, rendu le quatre mai mil huit cent soixante-quatre, entre Marie Multon, épouse de Pierre Beaudoin ou Boudoin, cafetier, failli, avec lequel elle demeure au Coteau, d'une part ; — et ledit Beaudoin et M. Vallas, demeurant à Roanne, qualité de syndic de la faillite, d'autre part ;

Le Tribunal civil séant à Roanne a prononcé la séparation de biens de Madame Beaudoin d'avec son mari, et a condamné le syndic à lui restituer ses apports mobiliers ou à lui en payer la valeur.

M^e MARCHAND, avoué à Roanne, occupait dans l'instance pour Madame Beaudoin, demanderesse.

Pour extrait conforme :

Signé, MARCHAND.

A LOUER

A la Toussaint prochaine

UNE MAISON

Située au faubourg de Clermont,

et occupée par le sieur Planche, boucher.

Elle se compose de rez-de-chaussée, premier et second étages, écurie et remise, hangar et cour, et conviendrait parfaitement pour une fabrique de cotonnes.

S'adresser à M. DUMAS, boulanger, route de Clermont.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART

UN FONDS DE CAFÉ

Situé au faubourg Saint-Clair. 3-1

S'adresser à M. BERGER, qui l'exploite.

A louer

A la Toussaint prochaine

FONDS DE BOULANGERIE

Situé à la Farge, commune de Riorges.

Ce fonds de boulangerie, sis à un kilomètre de Roanne, et à un kilomètre du boudoir le plus près du lieu, entouré d'une population de 200 ménages, se compose de trois pièces, avec cave y attenante, et d'une petite pièce de jardin.

Ledit fonds pourrait, au besoin, servir à l'exploitation d'une auberge ou d'une épicerie.

S'adresser, pour traiter, au sieur Montlahuc, propriétaire, place du Creux-Granger, 5, à Roanne.

MALADIES DE PEAU

La pommade citrine anti-herpétique de Bidol,

ph.-ch., 109, r. St-Lazare, Paris, guérit dartres, pellicules, engelures, maux de nez, d'oreilles, 2 f.

Essence de Salsepareille iodurée, de Bidol, a l'intérieur comme dépuratif du sang et des humeurs dans les affections de la peau, scrofuleuses et syphilitiques. 4 f. le fl. ; 20 f. les 6.

A Roanne, pharmacie Roubaud.

A louer

A la Toussaint prochaine

LE CABARET DE L'ANCRE

Près du café des Mille Colonnes,

au Coteau.

S'adresser, à M. REMONTEY dit MARQUIS, café de l'Orient, au Coteau.

VINS DE BORDEAUX

MÉDOC & SAINT-ÉMILION

en pièces, demi-pièces et quarts

Récoltes de 1862 et 1863.

S'adresser à M. COPIN fils, marchand de charbons, quai du Bassin, à Roanne.

20-16

RHUMS & CAFÉS

De la MARTINIQUE

M. BOLLUD, confiseur, rue de la Paroisse, à Roanne, conserve seul le dépôt de mes produits, qui ne seront vendus que revêtus de ma signature : HOUDAILLE.

On trouve, dans la même maison, les produits de la Grande-Chartreuse, Vins fins et Liqueurs de premier choix.

A VENDRE A L'AMIALE

MA

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE SAINT-ALBAN

PRÈS ROANNE (LOIRE)

Ouverture de la saison le 15 mai

PRIX DE VENTE POUR ROANNE

Les propriétaires des sources viennent d'acquiescer les baux, qui frappaient leur établissement d'une servitude souvent désagréable aux buveurs et occasionnaient une grande irrégularité dans le service.

L'installation des baux d'eau minérale, d'eau douce et de vapeur, douches, piscines, et salles pour le traitement par le gaz acide carbonique, à l'instar des meilleurs établissements de l'Allemagne, sera complétée à l'ouverture de la saison.

Les principales maladies pour lesquelles ces Eaux sont employées avec grand succès, sont : gastralgies, pléthorisme pulmonaire, dyspepsie, asthme, catarrhe, goutte, sciatique, affections syphilitiques récentes ou anciennes, chlorose ou pâles couleurs, leucorrhée, inflammations des organes de la génération, affections scrofuleuses, névralgies chroniques et intermittentes, maladies utérines, de la vessie, du larynx et du foie. Elles sont aussi efficaces dans certains cas de stérilité.

EAUX MINÉRALES

Les eaux de SAINT-ALBAN sont tout à la fois boisson de table et boisson de malades. Elles ont donc des propriétés hygiéniques et thérapeutiques.

PROPRIÉTÉS HYGIÉNIQUES

Leur goût agréable, leur propriété appétitive, digestive, leur nature gazeuse, les font rechercher pour la table. Mêlées avec le vin, qu'elles ne décomposent pas et auquel elles laissent tout son arôme, elles constituent une boisson salubre, rafraîchissante et très-agréable.

L'usage habituel de ces eaux, soit seules, soit coupées avec le vin, n'occasionne aucune irritation, contrairement à l'usage prolongé des autres eaux minérales employées comme eaux de table.

PROPRIÉTÉS THÉRAPEUTIQUES

Leur propriété apéritive, tonique, diurétique, leur composition alcaline, magnésienne, gazeuse et ferrugineuse, les rendent importantes en médecine.

Elles fortifient le système nerveux sans laisser aucune irritation. Les personnes obèses ou menacées d'obésité, d'engorgement, de congestion ou de coup de sang en font usage avec succès.

Le vin blanc coupé avec l'eau minérale ou l'eau gazeuse est d'une efficacité reconnue pour les gémissements de la gravelle, de la goutte, des maladies de la peau, même invétérées.

EAUX & LIMONADES GAZEUSES NATURELLES

Ces eaux et Limonades s'obtiennent avec le gaz naturel qui sort des sources minérales, les plus riches des sources connues pour la pureté du gaz acide carbonique. Elles sont incontestablement supérieures aux Eaux et Limonades factices et autres.

Le tout au comptant : caisses, verres, contenus.

Eaux minérales	la caisse de 60 bouteilles 17 fr. 00	soit le contenu
	" 30 " 9 fr. 50	0,10 la bouteille.
Eaux gazeuses	la caisse de 60 bouteilles 18 fr. 20	soit le contenu
	" 30 " 10 fr. 10	0,12 la bouteille.
Limonades	la caisse de 60 bouteilles 27 fr. 50	soit le contenu
	" 30 " 14 fr. 75	0,27 1/2 la bouteille.

OCTROI EN PLUS

La caisse de 60 bouteilles 1 fr. 20 c. La caisse de 30 " 0 fr. 60 c. 0,10 % en plus pour chaque expédition.

Les caisses et les 1/2 caisses sont reprises pour 2 fr., les verres pour 0,15 % (prix facturés), rendus franco à l'entrepôt de Saint-Alban.

HOTEL SAINT-LOUIS, A ROANNE

Les concessionnaires livrent les caisses pleines chez les acheteurs, mais le retour des caisses vides reste à la charge de ces derniers, qui, pour être remboursés, doivent les rendre franco à l'entrepôt.

C'est par leurs propriétés éminemment utiles à la santé que les

CHOCOLATS

DEBAUVE & GALLAIS

30, RUE DES SAINTS-PÈRES (Paris)

Sont inimitables

SE TROUVENT A ROANNE, CHEZ :

MM. ROUBAUD, pharmacien ; MM. DEFAY, négociant ;
GERBAY, id. ROUSSEL, confiseur.

DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE

SEULE MAISON SPECIALE EN FRANCE

HUILE DE FOIE DE MORUE DE DEROCQUE

55, B. SÉBASTOPOLSKY, PARIS.

Pêcheries au Nord de la Norvège.

SEUL FOURNISSEUR des Hôpitaux de Paris.

Dépôt : chez M. GERBAY, pharmacien à Roanne. L. B. 12-5

PLUS DE CHEVEUX BLANCS

DE DIQUENHARD AÎNÉ, de ROEN.

Pour teindre à la minute en toutes nuances les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur. Cette teinture est supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour.

Prix : 6, 12 et 15 fr. — Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 30. — A Paris, chez M. LEBLANC, parfumeur, 207, rue St-Honoré.

A Roanne, chez M. MONTVENOUX, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse

RÉDUCTION INCROYABLE DE PRIX

PERFECTIONNEMENTS IMMENSES

DE GENRES, DE FORMES, DE QUALITÉ ET DE FABRICATION.

Articles supérieurs sous tous les rapports et incomparablement meilleur marché que le Japon d'habitude le plus ordinaire. NOUVEAUTÉ appelée à un grand succès, et à la portée des fortunes les plus modestes.

JUPES-CAGES
THOMSON

Complément indispensable d'une toilette élégante.

En vente dans toutes les bonnes maisons de détail.

E. MILLIET

S. G. D. G.

FABRIQUE
D'APPAREILS DE CHAUFFAGE
Rue Impériale, 13.

DAUBET

TOLIER FUMISE

Ancien ouvrier de la maison Bouteiller et C^{ie}, successeurs de Bailly, à Lyon.

Vient d'établir à Roanne un atelier de construction d'appareils portatifs et de fourneaux maçonnés de toute dimension, pour la cuisine, les mieux perfectionnés qui aient paru jusqu'à ce jour.

Intérieurs de cheminées en cuivre et en tôle, sur commande.

Calorifères dits thermostats économiques et salubres. Grilles et tournebroches à hélice et à ressort.

Construction de chaudières pour fourneaux de toute dimension, en cuivre et fer battu.

Il se charge de toutes réparations à des prix très-modérés.

BITUME M. GENOT

Marchand de charbon

Rue Sainte-Anne, quartier des Baraques-Mulsant, à Roanne

Tient un dépôt de bitume pour cours et trottoirs, et se charge de son application.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le magasin de teinture de

M. JACOB

qui était ci-devant rue Impériale, 37, est maintenant même rue, 31. 4-3

ON DEMANDE de bons COURTIER d'Annonces et d'annonces pour un journal politique. Fortes remises.

Ecrire franco à M. H. BÉON, rue de Lagny, 48 et 50, à Paris. L. B. 5-3

MAUX DE GORGE

INFLAMMATIONS DE LA BOUCHE

PASTILLES DE DETHAN

au sel de BERTHOLLET

(Chlorate de potasse)

Unique remède contre les maux de gorge et les inflammations de la bouche. Elles rendent la parole facile, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets si désastreux du mercure.

OPIAT DE DETHAN

Dentifrice au sel de BERTHOLLET

Recommandé aux personnes dont les dents se déchaussent et s'ébranlent, dont les gencives saignent, et à celles qui font usage du mercure. Il entretient la blancheur des dents.

ÉLIXIR, POUDRE DE DETHAN

Dentifrices au sel de BERTHOLLET

Parfums et saveurs agréables, hygiène parfaite, telles sont les qualités de l'Élixir et de la Poudre dentifrices pour la toilette de la bouche; ils s'emploient avec succès.

DÉPÔTS :

A Paris, rue du Faub.-St-Denis, 90.

A Roanne, chez M. ROUBAUD, ph.



36 ANNÉES

Les innombrables lettres de remerciements que nous recevons de toutes parts, prouvent que le célèbre Dr Kook n'a fait que rendre justice à cet admirable médicament populaire, quand il l'a appelé un remède BENI, UN MAGNIFIQUE PRÉSENT DU CIEL. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux, 3 à 4 kilos suffisent pour guérir radicalement les GASTRITES, les MALADIES DES INTESTINS et du FOIE, les HÉMORRHOÏDES, les RHUMATISMES, les DARTRES, les CONSTIPATIONS HABITUELLES OPINIÂTRES, l'ASTHME, l'HYPOCONDRIE, les VENTS, les GLAIRES, les MAUX PROVOQUÉS par les RETOURS D'ÂGE ou la PUBERTÉ, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles la GRAINE DE MOUTARDE est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de la Graine de Moutarde blanche, et nous dispensent de signaler plus longuement les titres de ce précieux médicament à la confiance publique.

AVIS TRÈS-IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de santé de Hollande de Didier, qui est toujours pure, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles. On trompe le public, en lui livrant ces dangereux produits; on ne recule pas même devant la fraude, qui consiste à les dire tirés de notre Maison. Pour prévenir cette déloyale concurrence, dont les tribunaux ont déjà fait justice, s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-contre.

Dépôt à Saint-Etienne, chez MM. CHALET, place Marengo; CUNIT, épicer, rue St-Jean; — à Roanne, chez M. BONNEVAY, épicer; — à Montbrison, chez M. CLAVELLOUX, épicer.

MALADIES DE POITRINE

Guéries à l'aide de l'IODOMÈTRE du Dr CHARTRON

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE, BREVETÉ S. G. D. G.

La science vient de s'enrichir d'une découverte qui fera bénir par tout un monde de désespérés le nom de son inventeur. La phthisie pulmonaire, ce redoutable fléau qui avait déjoué jusqu'à présent tous les efforts de la science médicale, se voit enfin arrêtée dans sa marche fatale par la médication héroïque si heureusement innovée par le M. le Dr Chartron.

Cette magnifique conquête médicale consiste dans l'emploi de l'iode administré en inhalations; d'inhalations; d'innombrables essais cliniques dans les hôpitaux civils et militaires de Paris, de nombreux et irrécusables exemples de guérisons lui ont valu l'approbation et les suffrages des deux plus célèbres Sociétés médicales de l'Europe, l'Académie impériale de Médecine de Paris et l'Académie royale de Bruxelles. Ces inhalations de vapeur d'iode s'opèrent au moyen d'un très-simple et très-ingénieux appareil qui porphyrise le puissant métalloïde, dont les molécules portées par l'air inspiré, pénètrent au sein des poumons, et parviennent jusqu'aux dernières vésicules pulmonaires; le mal est ainsi dirigé comme pourrait l'être un mal externe.

L'appareil iodométrique du Dr Chartron, ses Cigarettes pectorales, son Sirop pectoral iodé, et son Traité sur la phthisie pulmonaire, se trouvent exclusivement à la Pharmacie rationnelle, rue du Faubourg-Poissonnière, 4, Paris.

Nota. On n'expédie que contre un bon de poste au nom du directeur de la Pharmacie rationnelle, savoir : 50 fr. pour demande de l'appareil, — 7 fr. pour le Traité, — et 5 fr. pour chaque flacon de cigarettes. — Prix du sirop : grand flacon, 5 fr., demi flacon, 2 fr.

Le mécanisme de l'appareil permet de doser exactement les quantités déterminées d'iode que le malade doit aspirer à chaque inhalation, selon son âge, sa force et son tempérament. On peut dire que ces autants au mode d'administration qu'il a imaginé, qu'à la nature du médicament qu'il a choisi, que M. le docteur CHARTRON doit ses succès éclatants.

CIGARETTES PECTORALES IODÉES

Du Dr Chartron.

Employées avec le plus grand succès dans le traitement des Asthmes, Catarrhes, Bronchites chroniques, Toux, Oppressions, etc., etc. Elles habituent aussi les malades aux inhalations iodées de l'iodomètre. — Le flacon : 5 fr., 3 fr. 20 c. par la poste.

Chez M. MICHAUD, rue de la Paroisse

A ROANNE

DÉPÔT SPECIAL DES

ÉLIXIRS, BOULES D'ACIER & LIQUEURS VÉRITABLES

De la GRANDE-CHARTREUSE

LIQUEURS TRAPPISTINE

Et de la Côte-Saint-André (Isère).

VIEUX COGNAC

ET RHUM SUPÉRIEUR

SPECIALITÉ DE CAFÉ

THÉ, CHOCOLAT & TAPIOCA du BRÉSIL

PHOSPHATE DE FER

de LERAS

médicament ferrugineux aussi remarquable que le PHOSPHATE DE FER, aussi toutes les sommités médicales du monde entier l'ont-elles adopté avec un empressement sans égal, dans les annales de la science. Les pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, l'anémie, les convalescences difficiles, l'âge critique chez les dames, les pertes blanches, l'irrégularité de la menstruation, l'appauvrissement du sang, le lymphatisme, la pâleur et la mollesse des chairs chez les enfants, sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé, qui est le conservateur par excellence de la santé, et le reconstituant des forces et de l'économie. Tous les médecins reconnaissent que le PHOSPHATE DE FER est supérieur à tous les ferrugineux connus. Il est toujours bien supporté même par les estomacs les plus délicats, car c'est le seul qui ne provoque pas de constipation, le seul aussi qui ne noircit pas la bouche ni les dents. Prix : 2 fr. le flacon. A la pharmacie, 7, rue de la Feuillade, près la Banque de France. — Dépôt dans les bonnes pharmacies. L. B. 10-8

Compagnie des Verreries de Blanzay

ROUTEILLES, CRUCHONS, BOCAUX

De toutes formes et de toutes nuances

GROS ET DETAIL

S'adresser à M. SÉBASTIEN BARGE, agent de la C^{ie}, quai du Bassin

A ROANNE

AVIS IMPORTANT

MM. DUCHESNE

DENTISTES DE PARIS

Ont l'honneur de prévenir le public que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui leur ont été adressées, ils se rendront à Roanne, tous les mois, pour y séjourner 2 jours seulement, le 3 et le 4. Hôtel du Nord, chez M. Charbonnier.

Eau prophylactique pour les soins hygiéniques de la bouche et la guérison des maux de dents. Produit de MM. DUCHESNE. Dépôt : chez M. CHAMBOSSÉ, coiffeur, rue des Bourrasnières, 1.